

**Note à l'attention de Monsieur le Maire**

**CONCESSION DE SERVICE POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION,  
L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS  
D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE**

**Objet :** Rapport d'analyse des offres  
**Affaire suivie par** *PARIS Laurent*

Par délibération en date du 18 décembre 2024, la Commune d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn entendent confier à un prestataire, par le biais d'un contrat de concession de service, tel que défini à l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique, la fourniture, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains installés sur le territoire d'Oloron Sainte-Marie ainsi que la commercialisation des espaces publicitaires.

**Caractéristiques :**

- Lot n°01 : Abris-voyageurs, sucettes et matériel non publicitaire - Estimation : 1 220 000€ H.T.
- Lot n°02 : Micro-signalétique - Estimation : 202 000€ HT

**Valeur estimée de la concession :** Conformément aux dispositions de l'article R.3121-1 du Code de la commande publique, elle correspond au chiffre d'affaire total hors taxes du concessionnaire pendant la durée du contrat.

La valeur du contrat de concession est estimée à 1 422 000€ HT.

**Durée :** La présente concession prendra effet à compter de la date de notification du contrat pour une durée de 12 ans.

**Procédure :**

La présente consultation concerne la passation d'un contrat de concession de service public conformément à l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique et aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT.

Elle est également encadrée par les dispositions des articles R.3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux contrats de concession dont la valeur estimée est inférieure aux seuils européens.

La procédure est dite simplifiée ouverte, c'est-à-dire que les dossiers de candidature et d'offre sont remis en même temps par chacun des candidats, et ce, sous un pli unique.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commande conformément aux articles L.3112-1 et L.3112-2 du Code de la Commande Publique avec les entités suivantes :

- Communes d'Oloron Sainte-Marie
- Communauté de Communes du Haut-Béarn

**Supports de publicité :** BOAMP

Site internet de la collectivité

Profil acheteur [www.demat-ampa.fr](http://www.demat-ampa.fr)

**Date d'envoi à la publication** : 17/03/2025

**Date limite de remise des offres** : 14/04/2025 à 12h00

**Critères :**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

**1 - Qualité esthétique et architecturale du mobilier urbain (20%)**

Appréciée en fonction de la modernité des modèles proposés, l'harmonie des couleurs et des formes, et la bonne intégration du mobilier dans l'environnement urbain.

**2- Qualité technique du mobilier (20%)**

Appréciée en fonction des caractéristiques intrinsèques, la nature et la qualité, notamment en termes de consistance, solidité, durabilité, résistance aux dégradations et actes de vandalisme, matériel neuf et ou ancien reconditionné.

**3- Organisation proposée par le candidat pour l'organisation des travaux (10%)**

Appréciée au regard de l'organisation des travaux de mise en place du mobilier en début de contrat, des modes opératoires de pose et de dépose du mobilier urbain (remise en état du domaine public et privé) en début et en fin de contrat et à chaque renouvellement du mobilier ainsi qu'au regard des délais d'exécution lors de la pose et de la dépose, lors de déplacement éventuel et lors du renouvellement de mobilier.

**4- Modalités d'intervention pour l'entretien et la maintenance du mobilier et pour l'affichage (25%)**

Maintenance (15%) :

Appréciée au regard des moyens humains, techniques et des procédures mises en œuvre pour le nettoyage (notamment fréquence des passages), l'entretien, et la maintenance préventive et curative des matériels : moyens humains affectés spécifiquement pour ce contrat, délais, méthodes ainsi que les délais d'intervention.

Affichage (10%) :

Appréciée au regard des moyens matériels et humains prévus pour l'exécution des prestations d'affichage et les modalités de mise en œuvre de l'affichage.

**5- Qualité de l'engagement du candidat envers sa responsabilité sociale et environnementale (10%)**

Appréciée au regard des engagements pris par le candidat dans la note synthétique de présentation des démarches environnementales et des actions RSE mises en œuvre spécifiquement pour le contrat

**6- Montant de la redevance d'occupation du domaine public (partie fixe et partie variables) et les modalités de détermination (15%)**

**LOT N°01 : ABRIS-VOYAGEURS, SUCETTES, MATERIEL NON PUBLICITAIRE**

**I / CANDIDATURES :**

3 sociétés ont déposé leur candidature :

- GIROD MEDIA (39400 MORBIER)
- CITYZ MEDIA (92100 BOULOGNE-BILLANCOURT)
- Philippe VEDIAUD PUBLICITE (95200 SARCELLES)

Les candidatures des 3 sociétés ont été jugées recevables. Leurs offres peuvent donc être analysées.

## **II / REGULARITE DES OFFRES :**

Les offres de CITYZ MEDIA et Philippe VEDIAUD PUBLICITE sont régulières et peuvent être analysées.

L'offre de GIROD MEDIA est irrégulière car non conforme au cahier des charges. (Variante obligatoire). L'absence de présentation de la variante obligatoire rendra l'offre irrégulière et entraînera son rejet.

## **III / ANALYSE DES OFFRES (AVANT NEGOCIATION)**

A l'issue de cette analyse des précisions ont été demandées aux candidats le 18 avril et le 07 mai via la plateforme DEMAT AMPA.

### **ANALYSE DES REPONSES**

*La société CITYZ MEDIA propose de rénover et de remettre en peinture les mobiliers existants. Cette proposition, vertueuse dans le respect de l'environnement, permet d'obtenir des délais en mise en œuvre plus rapides. La société apporte des réponses positives et satisfaisantes aux questions posées. La qualité technique du mobilier proposé correspond aux attentes des concédants en termes de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'organisation pour les travaux d'installation. Les modalités d'intervention pour l'entretien et la maintenance du matériel sont convenables. La société a exprimé un engagement fort envers sa responsabilité sociale et environnementale.*

*La proposition de redevance est très satisfaisante et resterait à un niveau élevé s'il s'agissait de diminuer les faces publicitaires sur les abris-bus.*

*La société Philippe VEDIAUD PUBLICITE propose un mobilier neuf élégant ou reconditionné conçu par un designer. Elle apporte des réponses positives et satisfaisantes aux questions posées. La qualité technique du mobilier proposé correspond aux attentes des concédants en termes de sécurité et d'accessibilité. La société propose une organisation des travaux et des modalités d'intervention jugées satisfaisantes par les concédants. Les modalités d'intervention pour l'entretien et la maintenance du matériel sont très satisfaisantes en termes de délai d'intervention et d'affichage. La société a exprimé une réponse satisfaisante envers sa responsabilité sociale et environnementale.*

*La proposition de redevance est plus basse et diminuerait de près de moitié s'il s'agissait de diminuer les faces publicitaires sur les abris-bus.*

### **Pour le critère valeur technique**

	<b>CITYZ MEDIA Offre Variante</b>	<b>Philippe VEDIAUD Offre de base</b>	<b>Philippe VEDIAUD Offre Variante</b>
1 - Qualité esthétique et architecturale du mobilier urbain (20%)	20	20	20
2 - Qualité technique du mobilier (20%)	18	20	18
3 - Organisation proposée par le candidat pour l'organisation des travaux (10%)	10	8	8
4 - Modalités d'intervention pour l'entretien et la	21	25	25

maintenances du mobilier et pour l'affichage (25%)			
5 - Qualité de l'engagement du candidat envers sa responsabilité sociale et environnementale (10%)	10	8	8
<b>NOTE sur 85</b>	<b>79/85</b>	<b>81/85</b>	<b>79/85</b>

Pour le critère prix, la méthode de notation est la suivante :

$$\frac{\text{prix analysé} \times \text{note maximum}}{\text{prix mieux disant}}$$

Candidat	Redevance annuelle	Note (15%)
CITYZ MEDIA (offre Variante)	59 000 €	15.00
Philippe VEDIAUD (Offre de base)	40 000 €	10.17
Philippe VEDIAUD (offre Variante)	45 000 €	11.44

#### IV / SYNTHÈSE DES OFFRES

Candidat	Valeur Technique	Prix	Note globale
CITYZ MEDIA (Variante)	79	15.00	94.00
Philippe VEDIAUD (Offre de base)	81	10.17	91.17
Philippe VEDIAUD (Variante)	79	11.44	90.44

Il est donc proposé de retenir l'offre de CITYZ MEDIA.

### **LOT N°02 : MICRO-SIGNALÉTIQUE**

#### I / CANDIDATURES :

1 société a déposé une candidature :

- GIROD MEDIA (39400 MORBIER)

Sa candidature a été jugée recevable. Son offre peut donc être analysée.

#### II / RÉGULARITÉ DES OFFRES :

Les offres de GIROD MEDIA est régulière et peut être analysée.

**III / ANALYSE DES OFFRES (AVANT NEGOCIATION)****Pour le critère valeur technique**

Candidat	Valeur Technique	Note (85%)
GIROD MEDIA	Offre satisfaisante, conforme à nos attentes	80.00

**Pour le critère prix**, la méthode de notation est la suivante :

$$\frac{\text{prix analysé} \times \text{note maximum}}{\text{prix mieux disant}}$$

Candidat	Redevance annuelle	Note (15%)
GIROD MEDIA	10€	15

**IV / SYNTHESE DES OFFRES**

Candidat	Valeur Technique	Prix	Note globale
GIROD MEDIA	80	15.00	95.00

Il est donc proposé de retenir l'offre de GIROD MEDIA.

Signature du Directeur ou Chef de Service  
*Laurent PARIS*



Avis du Maire :

